

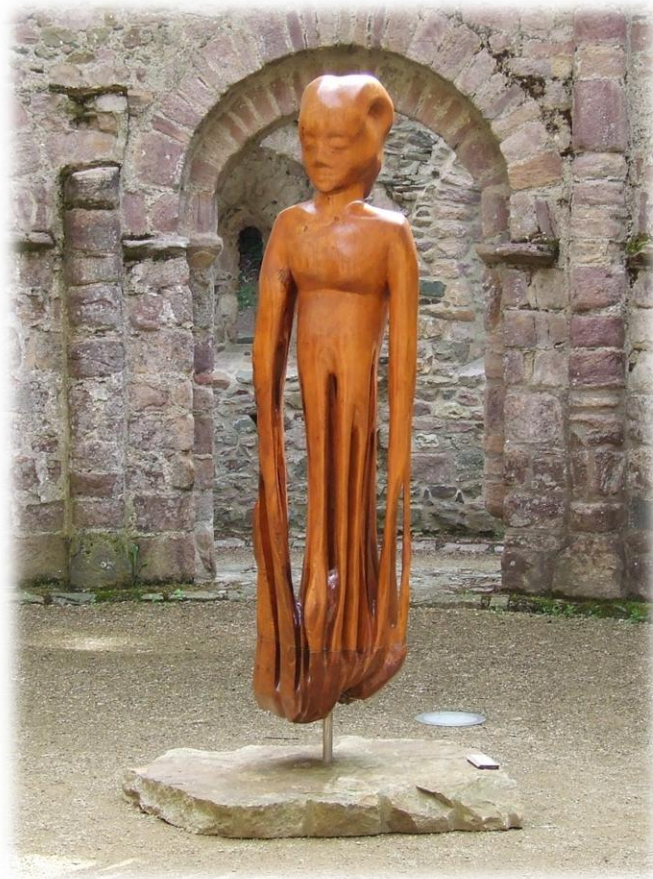


10^{ème} Salon de sculpture de Guerlesquin

*Attention :
Nouvelles
conditions 2025*

Du 5 octobre au 29 Novembre 2025

Invité d'honneur : KITO



Halles

Le 10^{ème} Salon de sculpture de Guerlesquin est organisé par la Mairie, en collaboration avec notre partenaire culturel, l'Association Culturelle Conception et Création.

Guerlesquin est renommée pour la qualité de ses expositions d'été présentées chaque année sous les Halles, espace particulièrement adapté pour accueillir les plus belles œuvres de nos artistes.

Depuis 2016, à l'initiative de Gilbert JULLIEN, Guerlesquin présente à l'automne son Salon de sculpture consacré aux professionnels et aux amateurs. Ce rendez-vous annuel est devenu rapidement une référence dans notre région. L'an dernier, à l'occasion de sa neuvième édition, le Salon a accueilli 2 300 visiteurs qui ont découvert les 300 œuvres présentées par 74 artistes.

Les représentants de l'Association Culturelle Conception et Création sera chargée de vous accueillir lors du dépôt de vos œuvres sous les Halles, ils orchestreront leur mise en scène et seront votre interlocuteur privilégié pour toute question technique.

Cette année, nous avons l'honneur et le plaisir d'accueillir comme invité d'honneur le sculpteur KITO qui présentera une dizaine d'œuvres.

Nous saurons cette année encore vous présenter une très belle exposition pleine de vie et d'émotions, d'expressions multiformes, mélangeant techniques et matières, volumes et perspectives, esquisses et profondeur. Chaque sculpture trouve toujours sa place et sa lumière dans ce lieu patrimonial que sont les Halles.

Par la richesse et la diversité de vos œuvres, vous ferez voyager les visiteurs et parviendrez une fois encore à les émouvoir. Par avance, un grand merci pour votre participation.

BULLETIN D'INSCRIPTION (exemplaire à renvoyer signé) - à remplir en majuscules

Attention, nouvelles conditions :

- Salon limité à 80 exposants, selon la règle des premiers inscrits
- Adhésion annuelle à l'Association Culturelle Conception et Création de 20 €
- En cas de vente, possibilité de remplacer l'œuvre vendue

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone : E-mail :

Site :

Titre, matériaux et prix des œuvres présentées : (en majuscules, merci)

1.

.....

2.

.....

3.

.....

4.

.....

- Nombre de socles déposés : ou réservés :
- Nombre d'œuvres de moins de 30 cm qui seront en vitrine - indiquer leur numéro :
.....
- Je joins mon règlement par chèque de 20 € pour l'adhésion à l'association ACCC
- Disponible pour une intervention auprès des scolaires : oui ☐ non ☐
- Vidéo à diffuser sur votre travail : oui ☐ non ☐
 - o Si oui, contacter Christophe ERNY (ACCC) au 06.75.05.02.56 ou :
contact@christopheerny.com

Fait à Le Signature :

À retourner en Mairie de Guerlesquin **avec les conditions d'exposition** – 45 Rue du Docteur Quéré
– 29650 GUERLESQUIN – administration@guerlesquin.bzh **pour le 5 Septembre dernier délai.**

BULLETIN D'INSCRIPTION (exemplaire à conserver)

Attention, nouvelles conditions :

- Salon limité à 80 exposants, selon la règle des premiers inscrits
- Adhésion annuelle à l'Association Culturelle Conception et Création de 20 €
- En cas de vente, possibilité de remplacer l'œuvre vendue

Nom : Prénom :

Adresse :
.....

Téléphone : E-mail :

Site :

Titre, matériaux et prix des œuvres présentées : (en majuscules, merci)

5.
.....

6.
.....

7.
.....

8.
.....

- Nombre de socles déposés : ou réservés :
- Nombre d'œuvres de moins de 30 cm qui seront en vitrine - indiquer leur numéro :
.....
- Disponible pour une intervention auprès des scolaires : oui ☐ non ☐
- Vidéo à diffuser sur votre travail : oui ☐ non ☐
 - o Si oui, contacter Christophe ERNY (ACCC) au 06.75.05.02.56 ou :
contact@christopheerny.com

CONTACTS

- André CONSTANT, Président de l'ACCC – Tél : 06.79.28.66.30 – E-mail : oconstant@orange.fr
- Thérèse CORNIC – Mairie de Guerlesquin – Tél : 02.98.72.81.79 – E-mail :
administration@guerlesquin.bzh

CONDITIONS D'EXPOSITION (exemplaire à retourner signé)

À retourner en Mairie de Guerlesquin avec le bulletin d'inscription - 45 Rue du Docteur Quéré – 29650 GUERLESQUIN – administration@guerlesquin.bzh **pour le 5 Septembre dernier délai.**

Nom : **Prénom :**

- Ce salon est destiné aux sculpteurs professionnels et amateurs.
- Le salon est limité à 80 exposants. Nous appliquerons la règle des premiers inscrits.
- Une adhésion à l'association ACCC de 20 € vous sera demandée pour exposer. Merci de joindre votre règlement avec votre dossier.
- Le dépôt des œuvres est prévu les **samedi 20 et dimanche 21 Septembre, de 9h à 12h et de 14h à 18h** sous les Halles. Merci de bien vouloir respecter ces horaires. En cas d'impossibilité, il est impératif de prévenir André CONSTANT, Président de l'ACCC.
- Une décharge sera présentée et devra être signée lors de ce dépôt.
- Chaque artiste pourra présenter 1 à 4 sculptures.
- Prévoir ses propres supports (à défaut, indiquer le nombre à réserver dans le bulletin)
- Placer une étiquette provisoire avec le nom de l'artiste, le titre, le prix et le numéro qui correspond au bulletin d'inscription. L'étiquette définitive sera réalisée par la Mairie (modèle identique à tous les exposants). Informer Thérèse CORNIC en Mairie en cas de changement d'œuvre par rapport à ce qui a été indiqué dans le bulletin d'inscription.
- Merci de bien vouloir indiquer dans le bulletin d'inscription les petits formats (jusqu'à 30 cm de hauteur) afin de prévoir leur emplacement dans les vitrines d'exposition.
- L'installation s'effectuera en l'absence des artistes, sous l'entière responsabilité de l'association ACCC, coordinatrice. Cependant, l'assemblage préalable de certaines sculptures se fera en présence de l'artiste.
- Les artistes sont invités à assurer une ou plusieurs permanences (ouverture du salon tous les jours, de 14h à 18h). S'adresser à Thérèse CORNIC en Mairie de Guerlesquin.
- En cas de vente d'une sculpture, il sera possible de la remplacer par un format équivalent. Prévenir André CONSTANT, Président de l'ACCC pour la réception de l'œuvre et la bonne organisation administrative (mise à jour du catalogue, nouvelle étiquette..).
- L'assurance des œuvres est à la charge de l'exposant. Le lieu d'exposition est couvert par l'assurance de la Commune.
- Les exposants devront récupérer leurs œuvres les **samedi 29 Novembre, à partir de 17h et dimanche 30 Novembre, de 9h à 12h et de 14h à 18h**. Merci de bien vouloir respecter ces horaires. En cas d'impossibilité, il est impératif de prévenir André CONSTANT, Président de l'ACCC.

Fait à
Signature :

Le

CONDITIONS D'EXPOSITION (exemplaire à conserver)

Nom : **Prénom :**

- Ce salon est destiné aux sculpteurs professionnels et amateurs.
- Le salon est limité à 80 exposants. Nous appliquerons la règle des premiers inscrits.
- Une adhésion à l'association ACCC de 20 € vous sera demandée pour exposer. Merci de joindre votre règlement avec votre dossier.
- Le dépôt des œuvres est prévu les **samedi 20 et dimanche 21 Septembre, de 9h à 12h et de 14h à 18h** sous les Halles. Merci de bien vouloir respecter ces horaires. En cas d'impossibilité, il est impératif de prévenir André CONSTANT, Président de l'ACCC.
- Une décharge sera présentée et devra être signée lors de ce dépôt.
- Chaque artiste pourra présenter 1 à 4 sculptures.
- Prévoir ses propres supports (à défaut, indiquer le nombre à réserver dans le bulletin)
- Placer une étiquette provisoire avec le nom de l'artiste, le titre, le prix et le numéro qui correspond au bulletin d'inscription. L'étiquette définitive sera réalisée par la Mairie (modèle identique pour tous les exposants). Informer Thérèse CORNIC en Mairie en cas de modification d'œuvre exposée par rapport à ce qui a été indiqué dans le bulletin d'inscription.
- Merci de bien vouloir indiquer dans le bulletin d'inscription les petits formats (jusqu'à 30 cm de hauteur) afin de prévoir leur emplacement dans les vitrines d'exposition.
- L'installation s'effectuera en l'absence des artistes, sous l'entière responsabilité de l'association ACCC, coordinatrice. Cependant, l'assemblage préalable de certaines sculptures se fera en présence de l'artiste.
- Les artistes sont invités à assurer une ou plusieurs permanences (ouverture du salon tous les jours, de 14h à 18h). S'adresser à Thérèse CORNIC en Mairie de Guerlesquin.
- En cas de vente d'une sculpture, il sera possible de la remplacer par un format équivalent. Prévenir André CONSTANT, Président de l'ACCC pour la réception de l'œuvre et la bonne organisation administrative (mise à jour du catalogue, nouvelle étiquette...).
- L'assurance des œuvres est à la charge de l'exposant. Le lieu d'exposition est couvert par l'assurance de la Commune.
- Les exposants devront récupérer leurs œuvres les **samedi 29 Novembre, à partir de 17h et dimanche 30 Novembre, de 9h à 12h et de 14h à 18h**. Merci de bien vouloir respecter ces horaires. En cas d'impossibilité, il est impératif de prévenir André CONSTANT, Président de l'ACCC.

CONTACTS

- André CONSTANT, Président de l'ACCC – Tél : 06.79.28.66.30 – E-mail : oconstant@orange.fr
- Thérèse CORNIC – Mairie de Guerlesquin – Tél : 02.98.72.81.79 – E-mail : administration@guerlesquin.bzh

Quelques images du salon 2024

